

**DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Demande à compléter par le propriétaire et à adresser (en 1 seul exemplaire) au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de Communes Rives de Moselle, pour validation :

- 1 mois minimum avant le dépôt d'un permis de construire, dans le cas d'une construction neuve (l'attestation de conformité du projet d'installation délivrée par le SPANC sera jointe au dossier de permis de construire)
- 1 mois minimum avant la date prévue pour la réalisation des travaux

DATE PREVUE DES TRAVAUX : _____

DEMANDEUR

NOM, Prénom ou Raison sociale : _____
Adresse complète : _____
Code Postal : _____ Commune : _____
Téléphone : _____
Mail : _____

PROJET

Adresse complète : _____
Code Postal : _____ Commune : _____
Références cadastrales (section et n° de parcelles) : _____

Nature du projet :

- Construction faisant l'objet de la demande de permis de construire
n° _____
- Réalisation d'une installation sans demande de permis de construire (réhabilitation de l'existant)

Type d'immeuble :

Exclusivement à usage d'habitation :

- Habitation individuelle
- Résidence principale
- Nombre de chambres : _____
- Habitat collectif
- Résidence secondaire
- Nombre d'usagers ou d'habitants : _____

Comportant d'autres locaux que ceux d'habitation :

- Local commercial
- Autre : _____
- Restaurant
- Hôtel
- Local industriel
- Nombre de repas servis : _____
- Nombre de chambres : _____

PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE

- un plan de situation de la parcelle

- les justificatifs techniques du choix du système (note de dimensionnement, étude de sol en cas de filière par infiltration...)

Une étude de sol est fortement recommandée afin de caractériser l'aptitude des sols à l'épuration et/ou l'infiltration des eaux usées domestiques.

- un plan de masse du dispositif d'assainissement non collectif (échelle 1/100 ou 1/200 de préférence) précisant :

- . Les limites de propriété
- . L'habitation
- . La sortie des eaux usées de l'habitation
- . Les regards de visite et canalisations (avec diamètres et pentes)
- . Le pré traitement (fosses toutes eaux...) et la ventilation associée
- . Le traitement (épandage, filtre...)
- . Le cas échéant, le rejet des eaux traitées (localisation exacte du point de rejet)
- . Les surfaces imperméabilisées ou destinées à l'être (terrasses, allées, ...)
- . Les voies de passage de véhicules
- . Les bâtiments annexes (garages, piscine...)
- . Les arbres, arbustes, haies, jardin potager
- . Les puits, captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable, à proximité de la parcelle ou sur la parcelle
- . Les cours d'eau, fossés, mares...
- . La destination des eaux de pluie

- un profil en long du dispositif d'assainissement non collectif (échelle 1/100 de préférence) sur lequel seront portées la ligne cotée du terrain naturel, la ligne cotée des fils d'eau et les dimensions de chaque ouvrage (jusqu'à l'exutoire)

- les plans en coupe du dispositif de traitement (épandage, filtre à sable, tertre d'infiltration...)

- les fiches techniques des appareils proposés (notice du constructeur ou de l'installateur avec les caractéristiques de chaque dispositif, les fiches d'utilisation et d'entretien)

- les plans intérieurs des locaux

- une autorisation de rejet des eaux traitées dans le cas d'une filière drainée

- les autorisations obtenues relatives au dispositif d'assainissement (servitude éventuelle pour passage de canalisation en terrain privé...)

NOTA : IL SERA FAIT RETOUR A L'EXPEDITEUR DE TOUT DOSSIER PARVENU INCOMPLET

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT

Superficie du terrain : _____ m² Superficie disponible pour l'assainissement : _____ m²
Nature (pelouse, friche, culture...) : _____

Pente de la partie du terrain destinée à l'assainissement :

Horizontal Pente faible : 0 à 5 % Pente moyenne : 5 à 10 % Pente forte : >10 %

Mode d'alimentation en eau potable :

public
 privé – préciser (puits, source...) : _____

Présence d'un captage d'eau (puits, forage, source) sur le terrain ?

OUI NON

Est-il destiné à la consommation humaine ?

OUI NON

Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement : _____ m

Présence d'un captage d'eau (puits, forage, source) sur un terrain mitoyen ?

OUI NON Ne sait pas

Est-il destiné à la consommation humaine ?

OUI NON

Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement : _____ m

Présence d'une nappe d'eau souterraine ou d'eau dans le sol à 1m de profondeur :

OUI NON

Destination des eaux pluviales :

Rappel : le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement est strictement interdit.

1 - Hors du terrain :

- Ruisseau
- Fossé
- Réseau pluvial ou caniveau

2 - Sur le terrain :

- Infiltration dans le sol
- Récupération

CARACTERISTIQUES DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ENVISAGE

PRETRAITEMENT

- Bac dégraisseur :** Marque : _____
Type/modèle : _____
Capacité (litres) : _____
- Fosse toutes eaux :** Marque : _____
Type/modèle : _____
Capacité (litres) : _____
- Fosse toutes eaux avec indicateur de colmatage intégré :**
Marque : _____
Type/modèle : _____
Capacité (litres) : _____
- Préfiltre décolloïdeur (indicateur de colmatage) :**
Marque : _____
Type/modèle : _____
Capacité (litres) : _____
- Microstation à boues activées :** Marque : _____
Type/modèle : _____
Capacité (litres) : _____
- Autre (préciser) :**

VENTILATION

IMPORTANT : la présence d'une *ventilation complète* est nécessaire. Elle permet d'éviter les problèmes d'odeurs.

- Ventilation primaire** (prolongement des tuyaux de chute d'eaux usées débouchant en toiture)
- Ventilation secondaire** (ventilation assurant l'extraction des gaz de fermentation des ouvrages débouchant en toiture 40 cm minimum au dessus du faîtage, avec aspirateur statique ou éolien)

NB : La distance minimale de la ventilation secondaire par rapport à tout ouvrant ou autre ventilation est de 1 m.

TRAITEMENT

INFILTRATION DANS LE SOL

<input type="checkbox"/> Tranchées d'épandage :	Nombre : _____ Longueur : _____ Largeur : _____ Profondeur : _____
<input type="checkbox"/> Lit d'épandage :	Longueur : _____ Largeur : _____ Profondeur : _____
<input type="checkbox"/> Filtre à sable vertical non drainé :	Longueur : _____ Largeur : _____ Profondeur : _____
<input type="checkbox"/> Tertre d'infiltration :	Base : Longueur : _____ Largeur : _____ Sommet : Longueur : _____ Largeur : _____ Epaisseur : _____

REJET DANS LE MILIEU HYDRAULIQUE SUPERFICIEL

<input type="checkbox"/> Filtre à sable vertical drainé à flux vertical :	Longueur : _____ Largeur : _____
<input type="checkbox"/> Filtre à sable vertical drainé à flux horizontal :	Longueur : _____ Largeur : _____
<input type="checkbox"/> Filière compacte à massif de zéolithe :	Volume fosse toutes eaux : _____ Surface du filtre : _____ Modèle/Marque : _____
<input type="checkbox"/> Microstation à boues activées :	Marque : _____ Type/modèle : _____ Capacité (litres) : _____
<input type="checkbox"/> Autre (préciser) :	_____ _____

RELEVAGE et OUVRAGES COMPLEMENTAIRES

<input type="checkbox"/> Poste de relevage :	Localisation exacte : _____ _____ Marque : _____ Type/modèle : _____
<input type="checkbox"/> Chasse à auget (répartition des effluents prétraités sur toute la surface d'épandage) :	Marque : _____ Type/modèle : _____

MODE D'EVACUATION DES EAUX EPUREES

<input type="checkbox"/> Milieu hydraulique superficiel : <input type="checkbox"/> ruisseau <input type="checkbox"/> rivière <input type="checkbox"/> fossé <input type="checkbox"/> collecteur pluvial <input type="checkbox"/> autre	<u>Si réseau public :</u> Le rejet ne sera autorisé qu'après l'accord des services concernés (Communauté de Communes, Commune...). <u>Si réseau privé :</u> Le rejet ne sera autorisé qu'après l'accord du (ou des) propriétaire(s) du milieu hydraulique. Profondeur par rapport au terrain naturel : _____
<input type="checkbox"/> Puits d'infiltration (sous réserve d'autorisation) :	Diamètre : _____ Surface totale d'infiltration : _____ Profondeur totale : _____

IMPORTANT

Le contrôle de cette demande d'autorisation d'installation non collectif est une validation de la conception des dispositifs d'assainissement non collectif, laquelle est de la responsabilité du propriétaire de l'immeuble. Il n'est pas une prestation de prescription technique.

Le propriétaire s'engage à présenter à l'installateur (si celui-ci est différent du propriétaire) l'avis technique du SPANC de la Communauté de Communes Rives de Moselle.

Les travaux ne pourront être engagés qu'après réception de l'avis favorable du SPANC de la Communauté de Communes Rives de Moselle.

Le propriétaire du dispositif d'assainissement se porte garant, sous sa responsabilité, à ce que l'installation soit établie dans son entier, conformément à la réglementation en vigueur (notamment l'arrêté interministériel du 7 septembre 2009) et au document technique **D.T.U. 64.1** de Mars 2007 (AFNOR).

Le propriétaire s'engage à adresser par écrit la demande de contrôle du dispositif d'assainissement, au SPANC de la Communauté de Communes Rives de Moselle, en vue de la vérification technique des travaux réalisés, 15 jours avant remblaiement, installation finalisée et ventilation installée.

Le propriétaire s'engage à assurer le bon état de fonctionnement de son installation.

Le Fait à

Signature du propriétaire